

Le Ministre

Paris, le 19 MAI 2009

Monsieur le Secrétaire Général,

Par courrier en date du 12 mai 2009, vous avez bien voulu attirer mon attention sur un certain nombre de sujets liés à la mise en œuvre du protocole relatif à la rénovation de la voie professionnelle.

Je rappellerai tout d'abord que cette réforme de l'enseignement professionnel s'inscrit dans un ensemble couvrant toutes les formations, du CAP à la licence professionnelle en passant par le baccalauréat professionnel en trois ans et le BTS. Il convient en effet d'offrir aux élèves tout l'éventail utile à leur réussite et à leur insertion professionnelle. Les académies devront tenir compte de ces nouvelles dimensions pour l'élaboration de leurs futures cartes des formations en lycée professionnel.

Par ailleurs, la valorisation de la voie professionnelle passe nécessairement par celle de ses professeurs et donc par l'élévation de leur niveau de qualification comme d'enseignement. Un projet de décret relatif à cette question donne désormais la possibilité, pour les professeurs de lycée professionnel (PLP), d'exercer en enseignement supérieur (BTS, licence professionnelle en partenariat avec un LP ou lycée des métiers).

J'ai souhaité que cette revalorisation sur un plan professionnel soit complétée sur le plan financier. Ainsi, un effort particulier sera fait cette année en faveur de la promotion des PLP à la hors classe en relevant le taux « promus-promouvables » à 7 %. Je vous confirme également mon intention de faire bénéficier aux correcteurs des baccalauréats professionnels, à compter de la session 2010, d'une rémunération de la copie à 5 euros, comme pour les autres baccalauréats. Un projet de décret est en cours de préparation. Enfin, un groupe de travail et de réflexion sera mis en place dès le mois de juin permettant, dans le nouveau cadre d'organisation de la voie professionnelle, d'examiner les modalités de reconnaissance du contrôle en cours de formation ainsi que de l'enseignement en terminale professionnelle.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement



Xavier DARCOS

Monsieur Christian LAGE
Secrétaire général du SNETAA
74, rue de la Fédération
75739 PARIS Cedex 15

CAB/JC/09/581984